CEAM

Voyage en Europe ? Pensez à votre Carte européenne d’assurance maladie

Domaine(s) :

- Santé

Vous envisagez de voyager en Europe prochainement ? Pensez à commander votre Carte européenne d’assurance maladie (CEAM) avant votre départ.

La CEAM vous permet de bénéficier d’une prise en charge de vos soins à travers toute l’Europe : elle remplacera votre carte Vitale pendant votre séjour.

La CEAM est gratuite, valable 2 ans et nominative. Chaque membre de votre famille doit posséder la sienne, y compris vos enfants de moins de 16 ans.

Comment commander votre CEAM ?

Pour commander votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM), rendez-vous sur votre compte Ameli [1] (rubrique « Mes démarches ») ou contactez un conseiller Enim [2], au moins deux semaines avant votre départ.

Bon à savoir

La carte européenne d'assurance maladie est utilisable en version dématérialisée depuis l'application Ameli [1]. Pensez-y !

En savoir plus [3]

Mis à jour le 17/04/23

URL source: https://www.enim.eu/actualites/voyage-en-europe-pensez-votre-carte-europeenne-dassurance-maladie